



Permis de construire sans titre de propriété

Par Visiteur

Bonjour

voici mon problème

J'ai racheté avec mon épouse une propriété bâtie de 3000 m² avec une maison en février 2008 à mes beaux-parents, une partie en donation, une partie à l'achat 50/50 hors avant de signer le compromis en décembre 2007 mon beau père avait obtenu un permis de construire sur ce même terrain.

Aujourd'hui avant la fin de validité il désire commencer les travaux d'une petite maison au fond du jardin de la question

1) est-ce possible ?

2) quel sera le cadre juridique de cette construction sachant qu'il n'a plus de titre de propriété

3) comment bloquer le démarrage des travaux

Par Visiteur

Cher monsieur,

Si je comprends bien, votre père veut faire des travaux sur un terrain qui vous appartient à l'heure actuelle?!

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui il veut faire construire une autre maison de 60m²

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il ne peut bien évidemment pas le faire. S'il le fait, alors il faut savoir que la maison vous appartiendra.

Pour empêcher les travaux, il faudrait entamer une procédure en référé devant le président du tribunal de grande instance du lieu de situation de l'immeuble.

Très cordialement.

Par Visiteur

Ok merci donc je serais redevable de l'impôt ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

ok merci donc je serais redevable de l'impôt ?

Tout à fait.

Très cordialement.